



mery-fazal@wanadoo.fr

Contribution de Mery FAZAL CHENAI

Réflexions autour de la précarité et de la solidarité

Deux manifestations récentes ont eu lieu récemment à Nantes organisées, l'une par le CESER (Conseil Economique et Social Régional) et les Conseils de développement le vendredi 4 octobre et l'autre par l'ARS (Agence Régionale de Santé), le 15 octobre.

Les thèmes en étaient :

Pour le CESER et les Conseils de développement de la région :

- « *Rencontre régionale des acteurs de la solidarité - Pays de la Loire, territoire de solidarités ! De quelle solidarité parle-t-on ? Qu'est-ce qu'un acteur de la solidarité ? Agir ensemble : Pourquoi ? Comment ? Qu'est-ce qu'un partenariat ? Pourquoi faire réseau ?* ».

Pour l'ARS :

- « *Aller vers les publics en situation de précarité. Quels sont aujourd'hui les leviers et les freins du développement de la politique de "l'aller" vers les personnes en situation de précarité ? Quels publics, quels intervenants et quelles modalités pour mettre en œuvre les actions qui vont vers ?* ».

Ces débats me conduisent à quelques réflexions.

Qu'est que la solidarité ?

D'après le Code Civil de 1804, « *la solidarité est l'engagement par lequel les personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous* ».

Une autre définition est celle-ci : « *La solidarité est le lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêts* ». La citation de Saint Paul est aussi particulièrement éclairante : « *Nous sommes tous membres d'un même corps* ».

Qu'est ce que la précarité ?

La définition officielle de l'Etat français est la suivante : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible* ».

Personnellement, je préfère la définition de Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart monde, dans son rapport au Conseil Economique et Social de février 1987 « Grande pauvreté et précarité économique et sociale ». Elle complète : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, **notamment celle de l'emploi**, permettant aux personnes et familles d'assumer **leurs obligations professionnelles, familiales et sociales** et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence et qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités **et de reconquérir ses droits** par soi-même, dans un avenir prévisible* ».

Cette définition a été reprise par les Nations Unies, en particulier dans les travaux de la Commission et du Conseil des Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

Cette notion de « précarité » est apparue dans les années qui ont suivi la crise économique de 1973. Elle a été, en quelque sorte, officialisée avec la mise en œuvre, en 1981, du Plan Précarité Pauvreté. Cette « précarité » est multiple ; elle peut être familiale, sociale, relationnelle, économique... Ses champs sont vastes et on peut les assimiler à la pauvreté, à l'exclusion, à la vulnérabilité, à la fragilisation, au rejet...

Les débats du CESER et de l'ARS ont largement évoqué et débattu de ces notions et on peut en retirer utilement quelques enseignements :

Les débats du CESER

Ces débats ont été bien équilibrés entre les apports théoriques et les applications pratiques.

Henry Noguès, Economiste, professeur émérite à l'Université de Nantes, a ouvert la discussion et bien fixé les repères. Pour lui, « *de quelle solidarité parle t-on ? La solidarité n'est pas un concept, mais « des personnes ». La solidarité est une affaire collective qui aujourd'hui se manifeste à travers une réflexion collective* ».

Henry Noguès a évoqué le concept anglo-saxon de « Welfare pluralism » qui renvoie au « pluralisme de l'aide sociale, à l'économie mixte du bien être ». Il a également situé la réflexion à la lumière des apports des pionniers de l'économie sociale : Charles Gide, Sydney et Béatrice Webb...

On peut se reporter utilement aux ouvrages d'Henry Noguès pour approfondir le sujet.

Yves Calippe, adjoint au Maire du Mans, a complété ce propos théorique avec l'exemple concret d'une politique conduite par une collectivité locale. Il a détaillé « la Charte Mans Solidaire », créée à la suite des Assises de la Solidarité au Mans, il y a 2 ans. Cette Charte regroupe une quarantaine d'associations qui unissent leurs forces, leurs travaux, pour « faire ensemble ». C'est une belle expérience qui met l'utilisateur au centre des actions avec les notions de "comité des usagers de la solidarité" ou encore "d'observatoire du vécu des citoyens".

On pourra retrouver bientôt sur le site du CESER la synthèse de ces travaux très riches dans lesquels ont été abordés une grande variété de thématiques liées à la solidarité : insertion-emploi, transport-mobilité,

formation-illettrisme, culture-loisirs, santé-aide alimentaire, logement-hébergement d'urgence, exclusion financière-endettement.

Les travaux de l'ensemble de ces ateliers ont mis en lumière deux notions transversales fondamentales :

- la considération et l'importance à accorder à « la personne »
- et « l'accompagnement ».

S'agissant du thème de la santé, qui m'importe davantage, les nombreuses associations présentes ont rappelé la nécessité d'un partenariat fort et d'une coopération solide entre les réseaux. On cloisonne trop et les droits sont souvent méconnus. S'il n'y a pas de lisibilité, il n'y aura pas de visibilité. L'utilisateur doit avoir son mot à dire, car il a sa propre solution comme acteur de son parcours.

Evaluer est important, mais cela ne suffit pas, la priorité est à l'action et à la synergie. À plusieurs, on est plus fort pour la défense des personnes les plus fragiles. La mise en réseau des associations est une nécessité absolue pour éviter des concurrences stériles.

Cette réflexion des acteurs de la santé a été particulièrement riche. Il en est d'ailleurs ressorti un concept qu'Henry Noguès a repris à son compte pour le proposer à la réflexion de l'ensemble des participants : "la flexibilité des règles" ou comment conduire des actions de solidarité qui prennent en compte le réel et le vécu des individus pour l'adapter aux rigidités de certains dispositifs.

Les débats de l'ARS

Les questions de précarité et de solidarité préoccupent nos élus. C'est le sens du rapport commandé par le Premier Ministre à la sénatrice Aline Archimbaud sur l'accès aux soins des plus démunis et à la lutte contre le non-recours aux droits sociaux.

Ce rapport a dressé 40 propositions articulées autour de plusieurs axes :

- Rendre effectif l'accès aux droits
- Ouvrir de nouveaux droits
- Lever les obstacles financiers
- Soutenir les structures tournées vers les populations fragiles
- Combattre et sanctionner le refus de soins
- Développer la culture de prévention
- Améliorer la gouvernance du système et favoriser l'innovation.

Le rapport intégral « l'accès aux soins des plus démunis : 40 propositions pour un choc de solidarité » est disponible sur le site de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale).

Beaucoup de choses sont déjà faites aujourd'hui, mais les associations sont encore trop cloisonnées. Il y a nécessité de mieux connaître les personnes en grande vulnérabilité : personnes âgées seules, familles monoparentales, jeunes en errance, jeunes en difficultés d'insertion professionnelle, SDF, gens du voyage, personnes incarcérées, personnes immigrées...

Il y a évidemment des freins à l'action : étendue des territoires, ruralité, problèmes de transport, liens entre les différentes structures, partage des expériences (peur de la « concurrence ») et, bien sûr, les finances qui ne suivent pas toujours.

Mais il y a aussi des leviers : prise de conscience générale (l'intérêt de « peser » ensemble et « d'aller vers »), bonne volonté, désir d'aider et d'accompagner.

Comme dans les débats du CESER, il a été beaucoup fait référence à l'écoute des « précaires », à l'action dans la durée pour éviter les risques de rupture.

Conclusion

Ces deux débats autour de la précarité et de la solidarité présentent un aspect réconfortant quant à la prise de conscience générale même si des événements récents ont montré à quel point, si proches de nous et dans la quasi indifférence, des « abîmés » de la vie ont traversé notre quotidien. Je pense à ce chômeur désespéré qui s'est immolé, devant un Pôle Emploi, à ce locataire mort depuis presque un an, dans son appartement à Ancenis, à ce père « suspendu » quelques jours sur la célèbre grue de Nantes, faute d'être entendu, à ces SDF qui vont jusqu'à s'entretuer dans le cœur des villes, à ces queues interminables devant les Restos du cœur, à ces camps de Roms dévastés comme on balaye, d'un revers de main, une construction de lego. Sans oublier d'autres violences tuées, des humiliations cachées, des blessures à vif...

Toutes ces solitudes, ces non-dits, ces souffrances, ces naufrages sont à nos portes, et nous détournons le regard vers un ailleurs qui nous rassure. Sur cette désespérance, il y a pourtant quelque chose à reconstruire pour une réhabilitation sociale des citoyens, de leur dignité et de leur espoir.

Il ne s'agit pas seulement d'une affaire d'Etat, mais aussi d'une affaire personnelle. Il faut, plus que jamais, mettre ensemble nos expériences et nos échecs, pour avancer encore plus et pour « aller vers ». Les associations, quelle que soit leur nature, font un travail remarquable de dévouement, fondé sur le bénévolat.

Le développement économique n'est rien, si on ne prend pas en considération, les oubliés, les précaires, les solitaires... Ne l'éloignons pas de l'éthique. Amartya Sen parle de « l'idée du juste ». Gardons-la, en mémoire pour penser le rétablissement social et citoyen des plus démunis. C'est à cette condition que la société « en métamorphose » dont parle Jean-Paul Delevoye (intervention lors des Rencontres nationales des Conseils de développement de février 2013) pourra s'épanouir dans de meilleures conditions de justice et d'égalité.